

Première Partie. Jalons érographiques

Chapitre I. Notions et critères de différenciation

Avant de procéder à l'examen détaillé des trois premières phases du processus d'accueil critique concernant *Histoire d'O*, il importe non seulement de s'arrêter sur les notions et les concepts fondamentaux qui règlent notre approche du champ érographique mais aussi sur les données internes (narratives) et externes (historiques et sociologiques) qui permettent de définir ce domaine et de mettre en valeur sa singularité, sa richesse et sa complexité.

Aujourd'hui, face au déclin de la censure étatique¹ et à la faveur d'une déculpabilisation généralisée, évoquer un secteur spécialisé, évoluant parallèlement à la littérature générale, fondé sur une économie narrative et un projet éthique différents semble problématique puisque les frontières sont de plus en plus floues et indécises et d'autant moins aisées à identifier que nous manque le recul historique. Mais pour l'époque qui nous occupe, du début des années cinquante à l'année 1975, il existe bel et bien un domaine littéraire particulier qui coïncide avec un secteur de la sensibilité humaine en plein bouleversement, qui évolue de l'ombre de la clandestinité à la lumière de la reconnaissance médiatique, et dont les racines sont très anciennes. Si les limites fixées à cette étude ne nous permettent pas de remonter jusqu'à ces origines lointaines², nous nous attarderons cependant, au cours de la première partie de ce travail, sur les moments clefs de l'histoire et les forces en présence qui favorisent ou contraignent, avant même l'émergence d'une littérature érographique féminine, l'existence d'un domaine singulier, appelé à devenir un mythe moderne soumis à de multiples avatars.

¹ Lors d'un dernier colloque sur la censure, Régis Debray a souligné le passage d'une censure étatique, instance jacobine, centralisatrice et jugée démoniaque par ceux qui s'y opposent, à des censures d'ordre civil. Les demandes d'interdits proviennent de plus en plus des particuliers, des associations familiales. Ces censures auraient succédé à la Censure dont le système de contraintes forme selon Debray la condition nécessaire à l'élaboration de l'oeuvre d'esprit. « Censure », *IX colloque des Invalides*, Centre culturel canadien, Paris, 16 décembre 2005.

² Nous renvoyons sur ce point à *L'Anthologie historique des lectures érotiques* de Jean-Jacques Pauvert en 4 volumes, *op. cit.*

A. Une affaire de définitions

« Ainsi en va-t-il des choses contraires :
Les unes sont l'explication des autres,
Et si l'on veut définir l'une
On ne doit pas oublier l'autre
Ou alors, quelque application que l'on y mette,
On n'en donnera jamais la définition ;
Si l'on n'a pas, en effet, la connaissance
Des deux, on en fera jamais la différence,
Sans laquelle on ne peut donner
La moindre définition »³

Depuis le XIX^e siècle, le lectorat, la critique et les censeurs utilisent deux substantifs principaux pour désigner le traitement littéraire et artistique des choses sexuelles : « érotisme » et « pornographie ». Selon Gaëtan Brulotte, « on tient souvent à opposer » « la forme acceptable et l'irrecevable, ces mots ayant nettement des connotations valorisantes pour l'un et dépréciatives pour l'autre »⁴. En effet, « ces deux formes de mise en discours du sexe »⁵ caractériseraient moins une réalité externe qu'elles ne rendraient compte du degré d'adhésion de l'énonciateur vis-à-vis de la représentation de nature sexuelle à laquelle il est confronté.

S'il existe une question type à laquelle les artistes, les éditeurs et les écrivain(e)s engagés dans une démarche érographique sont invités non sans lassitude à répondre lors de débats, d'entretiens et de rencontres diverses, c'est bien celle-ci : « Quelle est selon vous la différence entre érotisme et pornographie » ? Telle est la question prévisible et insoluble qui se pose inéluctablement à ceux et celles qui semblent les plus habilités à endosser ce rôle définitionnel en raison du niveau d'expertise littéraire, cinématographique, picturale acquis dans le vaste domaine des représentations de la sexualité. Qu'elle soit prise en compte, esquivée ou rejetée, cette question « innocente » suscite une impossibilité : celle d'appliquer une définition générique, objective, essentielle et close à ce qui se dérobe aux catégories figées, joue avec les limites du tolérable et de l'intolérable, déjoue les censures, mine le dispositif rationnel des sociétés civilisées, met à l'épreuve le seuil de tolérance de chacun et de chacune. Dans la plupart des cas, lorsque le « créateur » ne prétend pas ériger le fruit de sa

³ G. de Lorris et J. de Meung, *Le Roman de la rose*, Paris, Librairie générale française, 1997, vv. 21543-21552.

⁴ Gaëtan Brulotte, *Œuvres de chair et figures du discours érotique*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 5.

⁵ *Ibid.*

réflexion personnelle en définition universelle, il renvoie son interlocuteur à sa propre perception et reprend cette phrase célèbre attribuée selon les cas à Alain Robbe-Grillet ou bien au cinéaste et écrivain Chris Marker : « La pornographie, c'est l'érotisme des autres »⁶. C'est notamment le cas de Jeanne de Berg pour laquelle il est toujours « délicat » de procéder à ce genre de distinction dans la mesure où « le curseur » se déplace en fonction du degré de réceptivité individuelle :

« Justement, pour moi, l'érotisme, c'est l'irruption du mental dans le sexuel. Quelqu'un peut avoir des activités très primaires sans que dans sa tête, il les vive de manière primaire. Disons qu'il y a aussi des gens qui pensent que l'érotisme, c'est ce qui est voilé alors que la pornographie serait le gros plan en pleine lumière. Les mots sont des mots crus, les images sont des images crues. Pour prendre une image, la pornographie se consommerait avec les doigts et l'érotisme avec un couteau et une fourchette. C'est toujours délicat car, pour reprendre un propos prêté à Alain, la pornographie c'est l'érotisme des autres... »⁷.

1. Le relativisme culturel

Chargées de connotations, lourdes d'un héritage historique où chaque époque les a manipulées à son gré en fonction des contraintes de la censure, des normes dominantes et du degré d'audace des auteur(e)s, les notions d'érotisme et de pornographie sont difficiles à circonscrire. De nos jours, lorsque des spécialistes présentent un ouvrage qui se propose d'examiner l'une ou l'autre notion sous l'angle littéraire, culturel ou éthique, ils adoptent un même réflexe relativiste. En effet, ils s'entendent à souligner la difficulté d'appréhender ce qui échappe selon eux à toute fixation définitionnelle définitive :

« Qu'est-ce que la pornographie ? Comment la qualifier ? Comment la différencier de l'érotisme ? »⁸.

« Floue, fluctuante, la notion d'érotisme est difficile à cerner. Si elle échappe sans cesse c'est non seulement parce qu'elle varie avec les civilisations, les préoccupations d'une époque, ses tabous, ses censures capricieuses et arbitraires, mais parce qu'elle se diversifie également en fonction de la structure fantasmatique des auteurs, des lecteurs ou des spectateurs. Et les

⁶ Franck Evrard, *La Littérature érotique ou l'écriture du plaisir*, Paris, Éditions Milan, 2003, p. 12.

⁷ Entretien avec Jeanne de Berg (Catherine Robbe-Grillet), Château Mesnil-au-Grain, 20 avril 2005.

⁸ Michela Marzano, « Introduction », *La Pornographie ou l'épuisement du désir*, Paris, Buchet-Chastel, 2003, p. 25.

attitudes qu'elle provoque changent elles-mêmes, semble-t-il, en fonction des genres »⁹.

« Il n'est pas facile de questionner de prime abord la pornographie : elle semble se dérober à toute définition, n'en tolérer aucune qui ne soit pas équivoque, discutable, ou trop morale (...). Lorsqu'on tente de caractériser, d'identifier la pornographie, on trouve non pas une, mais plusieurs définitions »¹⁰.

De même, ces catégories sont faussement objectives selon l'éditeur Pauvert. Il n'existerait pas de littérature érotique mais des « lectures » érotiques. Cette distinction dépendrait non seulement des cultures et des époques où le texte a été écrit, publié et accueilli mais aussi de l'attitude individuelle du récepteur :

« Quel lieu commun aussi difficile à interpréter à la lettre possède une valeur d'usage aussi largement établie que : "littérature érotique" ? Tout le monde sent l'impossibilité de le définir, mais chacun s'en sert à chaque instant avec facilité, sachant très bien que le sens en est différent presque à chaque emploi »¹¹.

La complexité mouvante de ces notions entraîne aujourd'hui deux postures fondamentales : soit une attitude de dénégation qui conduit à réduire, voire à supprimer, la différence entre l'érotisme et la pornographie au nom du caractère suspect des présupposés idéologiques qui sous-tendent les divers critères de différenciation (esthétique, moral, psychologique, éthique, etc.), soit une attitude de distinction qui, contre l'excès de relativisme culturel, persiste à examiner les différences entre les deux domaines de représentations, tout en prenant acte de l'imprécision des frontières génériques. En effet, alors que ces notions se dérobent à toute définition simple, certains spécialistes ne cessent d'évaluer leur écart quantitatif et/ou qualificatif afin non seulement d'éviter un amalgame entre une mise en discours « noble » du sexe et sa variante « vulgaire » mais aussi afin de sauver ce qui préserve l'intégrité du sujet désirant des fictions et des conduites qui le dépouillent de son humanité :

« Comment montrer, enfin, que le fait de chercher à distinguer ces deux concepts ne vise pas à censurer la représentation du corps et de la sexualité mais, plutôt, à lui rendre une crédibilité et

⁹ Claudine Brécourt-Villars, « Introduction », *Écrire d'amour, Anthologie de textes érotiques féminins*, Paris, Ramsay, 1985.

¹⁰ Philippe Di Folco, « Avant-propos », *Dictionnaire de la pornographie*, Paris, PUF, 2005, p. IX.

¹¹ Jean-Jacques Pauvert, « De Guilgamech à Saint-Just », *Anthologie historique des lectures érotiques*, Paris, Stock/Spengler, 1995, p. XXII.

un intérêt que les images pornographiques lui ôtent ? »¹².

Dans *La Pornographie ou l'épuisement du désir*, la philosophe Michela Marzano reconduit explicitement une distinction défavorable à la pornographie classique et contemporaine, ce que le texte éditorial de la quatrième de couverture annonce d'emblée en ces termes :

« Alors que l'érotisme met en scène le mystère du sujet et de la sexualité, la pornographie flatte le voyeurisme et livre au regard un corps morcelé, privé de visage »¹³.

Dans cet essai, Marzano précise l'écart qualitatif entre la pornographie et l'érotisme selon une perspective éthique qui l'amène à ériger *L'Amant de Lady Chatterley* et *L'Empire des sens*¹⁴ en « paradigme de l'érotisme en littérature et au cinéma » et à les confronter à la « rêverie codifiée » de la pornographie¹⁵. Parmi les œuvres qui exemplifient selon elle la réduction du désir à la simple jouissance organique et la réification du sujet, figure *Histoire d'O*. Si le livre de Pauline Réage n'est qualifié ni d'« érotique » ni de « pornographique », il n'en demeure pas moins qu'il « permet de revenir à la pornographie » et « d'en élucider certains aspects problématiques »¹⁶. Récupérant « un certain nombre de caractéristiques des représentations pornographiques », il se distingue toutefois des « dialogues inconsistants de la plupart des récits pornographiques contemporains » par « la qualité formelle de l'écriture »¹⁷, d'où un statut ambivalent qui constitue, comme nous le verrons ultérieurement, un facteur de trouble pour tout effort critique en faveur d'un classement générique.

2. L'ancrage étymologique

Si le caractère sexuel des représentations forme la condition *sine qua non* des deux notions, c'est loin d'être suffisant. Heureusement, l'étymologie nous informe de quelques éléments constitutifs et fondateurs qu'il importe de rappeler afin de ne pas être amené à souscrire par facilité à cette assimilation abusive que le mythologue, pourfendeur d'illusions, classe parmi « les 7 mythes de la littérature érotique » :

¹² Michela Marzano, *op. cit.*, p. 26.

¹³ *Ibid.* Quatrième de couverture.

¹⁴ Oshima Nagisa, *L'Empire des sens*, 1975.

¹⁵ *Ibid.*, p. 124 -125.

¹⁶ Michela Marzano, « *Histoire d'O* : de l'esclavage volontaire à la perte d'identité », *Ibid.*, p. 140.

¹⁷ *Ibid.*

« 2^e mythe : érotisme et pornographie, c'est du pareil au même ! »¹⁸.

a) L'érotisme : une réduction à la signification sexuelle

Contrairement au substantif « pornographie » dont est dérivé l'adjectif, l'« érotisme » est un dérivé nominal de « érotique ». L'apparition tardive du nom au XVIII^e siècle (1794, Rétif de la Bretonne¹⁹) alors que l'adjectif est un emprunt savant (au bas-latin *eroticus*, hellénisme pris au grec *erôtikos* « qui concerne l'amour ») qui date du milieu du XVI^e siècle, soit de l'époque de la redécouverte des « érotiques » grecs, est instructive. Elle montre la précellence historique de l'attitude qualificative sur la reconnaissance d'un ensemble cohérent et réfléchi d'opinions et de pratiques (ce qui est désigné par le suffixe latinisé à valeur savante « *ismus* »), du point de vue énonciatif sur l'objectivité de la « chose » c'est-à-dire du rôle majeur de l'attitude réceptive. D'abord utilisé à propos de l'Antiquité grecque, le mot a pris une acception moderne en littérature au sens de « qui traite de l'amour ». Vieilli aux sens précis de « relatif à l'amour sexuel » (1794, Chamfort) et d'« aphrodisiaque », il a pris aujourd'hui les sens dominants de « qui a rapport au plaisir et au désir sexuel », « qui a pour sujet le plaisir sexuel », d'où la réduction du champ sémantique à une dimension essentiellement sexuelle. L'adjectif est volontiers utilisé de nos jours pour désigner des textes où la mise en scène de l'acte charnel sert d'autres fins, comme l'illustre par exemple *Le Cantique des cantiques*²⁰, hymne d'amour profane à connotation religieuse. La primauté du sexuel dans l'acception contemporaine est reconduite dans la définition commune apportée par le dernier *Petit Larousse*²¹. Tandis que « érotique » désigne ce qui est « relatif à l'amour physique, à la sexualité », l'« érotisme » renvoie tantôt à l'« évocation de l'amour physique » tantôt à la « recherche variée de l'excitation sexuelle »²². Que révèle ce consensus définitionnel ?

La définition de l'adjectif hésite entre une signification moderne uniquement centrée sur l'aspect sexuel d'un récit, d'une œuvre d'art, d'un film et une signification ancienne qui concilie le désir sexuel et les nuances affectives. On retrouve la même hésitation dans la définition du substantif sauf qu'il ne s'agit plus cette fois de présenter indifféremment les

¹⁸ Louis Timbal-Duclaux, « Les dessous chics de la littérature érotique », *Écrire Aujourd'hui*, n°36, p. 17-24.

¹⁹ Rétif de la Bretonne, *Le Pornographe*, Paris, Régine Deforges, 1977.

²⁰ *Le Cantique des cantiques*, Paris, Arléa, 1995.

²¹ *Le Petit Larousse*, 2006.

²² *Ibid.*, p. 395.

deux expressions comme si elles étaient synonymes (ce que l'absence de lien de coordination dans la première définition tend à montrer) mais d'énoncer l'existence de deux emplois distincts. Dans le premier cas, « l'amour physique » fait l'objet non pas d'une monstration radicale mais d'une « évocation », c'est-à-dire d'une sorte d'opération « magique » qui consiste à faire apparaître par des images et des associations d'idées un secteur de la vie humaine relégué dans l'ombre de la vie privée, sur lequel pèse un certain nombre de tabous et d'interdits. Cette conjonction de termes a le mérite de révéler une double caractéristique intrinsèquement liée à la notion d'érotisme. Si l'entreprise de « mise en visibilité » de l'intimité sexuelle révèle le parti pris audacieux qui fonde le projet « érotique », la mention du caractère indirect des moyens formels utilisés témoigne de la nécessaire participation du récepteur. Confronté à des images et à des associations d'idées, le lecteur est amené à décrypter la stratégie allusive. La double nature transgressive (faire apparaître une zone taboue de la vie humaine) et poétique (susciter l'objet par une médiatisation : images ou associations d'idées) de l'érotisme est ici précisée. Le second emploi dirige l'attention vers la valeur fonctionnelle de l'érotisme. Certes, les deux emplois mobilisent des verbes d'action à destination d'un domaine tantôt appréhendé comme une réalité vivante régie par l'instinct (« sexualité ») tantôt appréhendé dans sa double composante naturelle et culturelle (« amour physique » : si l'expression inclut l'activité sexuelle, cette dernière est largement débordée par les connotations sentimentales attachées au terme « amour »). Cependant, il ne s'agit plus cette fois de désigner une mise en scène autour de l'« amour physique » ou de la « sexualité » mais une « recherche », soit une quête volontaire poursuivie dans la vie réelle en faveur d'un phénomène physiologique précis : « l'excitation sexuelle ». Cet objectif suppose une variété de moyens qui ne sont pas néanmoins précisés dans le cadre de cette définition sommaire.

Ainsi, malgré l'insuffisance de l'entreprise définitionnelle, les deux emplois relevés montrent que l'érotisme oscille entre deux axes dont l'un, poétique et transgressif, lui est propre tandis que l'autre, fonctionnel, rejoint la visée concrète du projet pornographique.

b) La pornographie : la perte de la référence prostitutionnelle

La définition de la pornographie et de l'obscénité ne dépend-elle que de l'individu ? C'est ce que semble défendre l'auteur de *L'Amant de Lady Chatterley* pour lequel « ce qui pour l'un est pornographie est, pour l'autre, le rire du génie »²³.

Le terme est issu du grec tardif *pornographos* composé de « *graphos* » et de « *pornê* » qui

²³ D. H. Lawrence, « Pornographie et obscénité », *Éros et les chiens*, Paris, Christian Bourgois, 1969, p. 137.

signifie « prostituée » et, plus précisément, « femme marchandise » comme l'indique le mot « *pernênai* » dont il provient. Le nominatif féminin et le verbe transitif « *graphein* », reliés au grec ancien, forment les « deux socles aux allures intangibles » du mot « pornographie »²⁴. Il désigne à l'origine des textes courts qui incitaient les clients antiques à se rendre au bordel local ou qui décoraient les murs des lupanars. Attesté d'abord dans *Le Pornographe* de Rétif de la Bretonne (1769) avec son sens étymologique d'« auteurs d'écrits sur la prostitution », le mot désigne dès 1834 un auteur spécialiste d'écrits obscènes²⁵. Le dérivé « pornographie » (1800), plus courant que « pornographe », a perdu son ancien sens didactique de « traité sur la prostitution ». Dans *Le Sexe et l'effroi*, Pascal Quignard rappelle que les Anciens prêtaient à Parrhasios d'Éphèse l'invention de la *pornographia* autour du V^e siècle avant Jésus-Christ à Athènes, ce qui signifiait littéralement « peinture de prostituée » :

« Parrhasios aima la putain Théodoté et la peignit nue (...) Socrate prétendait que le peintre était luxurieux »²⁶.

Attesté par un premier emploi dans le domaine pictural en 1842, éclipsant le terme « obscène », il se dit d'une représentation littéraire, artistique de choses extrêmement indécentes et devient une expression moraliste à forte connotation péjorative. Par extension, il désigne la représentation directe et concrète de la sexualité, de façon délibérée, en littérature et dans les arts en général. Il conserve un caractère de transgression qui le rapproche d'obscène et l'éloigne d'autres notions : « érotisme », « licencieux », etc. L'adjectif (1832) a été abrégé avant 1893 en « porno » pour désigner des photos, des livres, des films, ce qui donne également naissance au nom masculin « le porno » pour désigner les activités qui relèvent de la pornographie, en particulier le genre cinématographique du même nom.

Malgré l'extension de la définition actuelle, « représentation directe et concrète de la sexualité, de façon délibérée, en littérature et dans les arts en général », le territoire de la pornographie est davantage balisé que celui de l'érotisme. Trois critères le particularisent : un critère esthétique qui privilégie plutôt que les détours stylistiques une mise en discours non médiatisée, transparente et réaliste du sexuel; un critère moral fondé sur le franchissement des limites du permis par le spectacle de ce qui ne doit pas être vu, c'est-à-dire l'obscène ; et un critère psychologique qui fait de la représentation non le fruit du hasard, d'un acte manqué ou

²⁴ Philippe Di Folco, « Avant-propos », *Dictionnaire de la pornographie*, op. cit., p. XIII.

²⁵ Rétif de la Bretonne, *Le Pornographe*, *Ibid.*

²⁶ Pascal Quignard, *Le Sexe et l'Effroi*, Paris, Gallimard, 1994, p. 14.

d'une inspiration subite mais le résultat d'une intention auctoriale. De plus, la définition n'hésite pas sur le champ de l'expérience humaine concerné : il s'agit de « sexualité » et non d' « amour ». Aucune méprise n'est possible sur ce point puisque dès sa plus lointaine origine, la pornographie est fondée sur le découplage du sexe et du sentiment, comme le montre la référence initiale à l'acte sexuel tarifé. Fondé sur l'attraction physique et sur la satisfaction de la pulsion sexuelle, le mode pornographique nécessite la mobilisation des moyens formels les plus efficaces afin de stimuler l'imaginaire libidinal. Si le sens dérivé énonce également la puissance de choc de la pornographie qui viole sans délicatesse l'intimité sexuelle, il n'en demeure pas moins que sa raison d'être réside dans le fait d'« être vue et lue » mais aussi « vendue » :

« Elle doit se montrer commercialement attirante. Elle est, quand nous en faisons commerce, l'un des secrets que nous dévoilons contre argent comptant, en espérant que notre pornographie sera celle du plus grand nombre et que notre intimité révélée nous vaudra fortune publique »²⁷.

Ainsi, de même que l'érotisme, la notion oscille entre deux axes : un axe moral qui souligne la négativité de la pornographie puisqu'elle renvoie à tout ce qui, dans la représentation écrite ou visuelle du sexuel, nous choque, nous effraie, nous révolte, outrepassé notre seuil de tolérance et un axe culturel qui réinscrit les relations originelles du sexe et de l'argent en faisant de la pornographie une industrie. De nos jours, le « porno » concrétise ce « commerce » de façon si optimale que les deux termes sont volontiers confondus. Mais si on est confronté dans le premier cas à l'écriture (*graphein*) d'une scène imaginaire, on fait face avec le « porno » à une action sexuelle authentique qui ne rejoint la fiction que parce que l'écran demeure un obstacle inévitable à l'implication physique totale du spectateur.

²⁷ Jean-Claude Carrière, « Préface », *Dictionnaire de la pornographie*, op. cit., p. VII.